

L'Etablissement Primaire et Secondaire de Montreux-Ouest

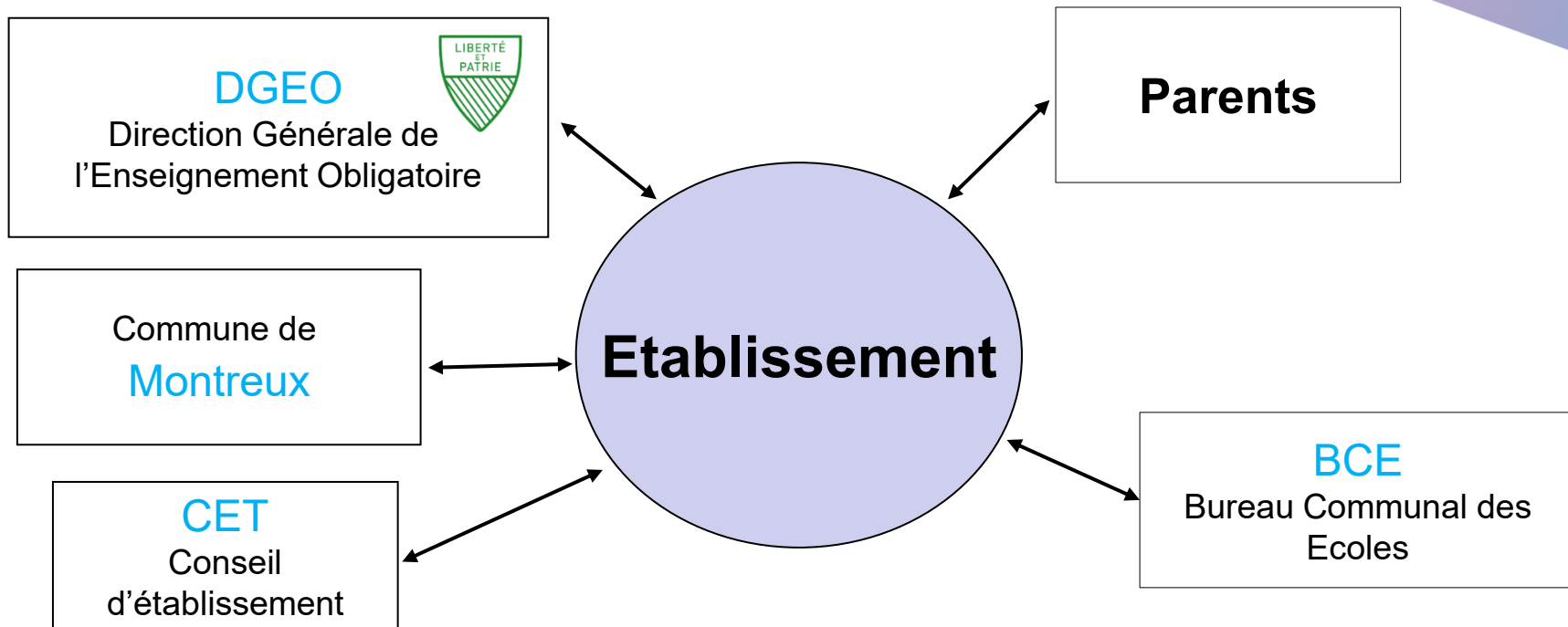
vous souhaite la bienvenue

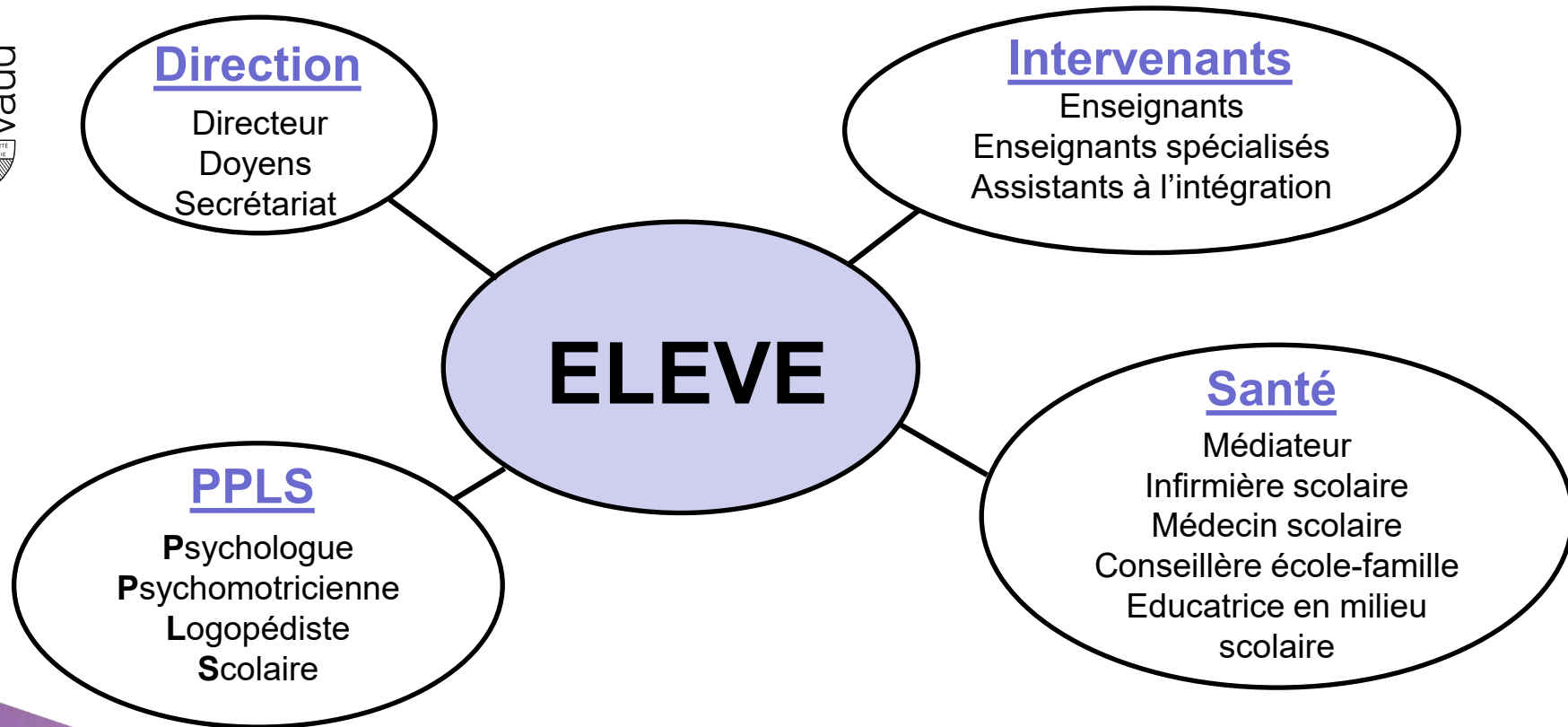
		Rac1 et Rac2 12 ^e année certificative		degré secondaire I
14-15 ans	11S	troisième cycle voie générale	troisième cycle voie prégymnasiale	
13-14 ans	10S			
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	deuxième cycle primaire		degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9 ans	5P			
7-8 ans	4P	premier cycle primaire		
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

L'école obligatoire vaudoise

Cursus scolaire

Les partenaires de l'école





Les partenaires de votre enfant

Les personnes de contact :

Le/la maître-sse de classe de votre enfant et/ou les doyennes et doyens :

Lise-Laure Pittet	Doyenne 1P à 4P	✉ lise-laure.pittet@vd.ch
Loren Studer	Doyenne 5P à 8P	✉ loren.studer@vd.ch
Sylvie van der Tol	Doyenne pédagogique 9S à 12Rac	✉ sylvie.vandertol@vd.ch
Xavier Désilets	Doyen classes ACC	✉ xavier.desilets@vd.ch
Julien Vuataz	Doyen classes R	✉ julien.vuataz@vd.ch
Guillaume Jordan	Doyen logistique et élèves 9S à 12Rac	✉ guillaume.jordan@vd.ch
Jérôme Zanolli	Doyen organisation, planification et formation	✉ jerome.zanolli@vd.ch

Service PPLS

lundi au vendredi de 08h00 à 12h00

☎ 0840 100 300 – ppls.lavaux-riviera@vd.ch

Psychologie

Les psychologues accompagnent les enfants et adolescents en cas de difficultés affectives, relationnelles, comportementales ou d'apprentissage.

Leur objectif est de favoriser le bien-être et le développement psycho-affectif en milieu scolaire.

Psychomotricité

La psychomotricienne intervient lors de difficultés liées au développement psychocorporel.

Elle propose un accompagnement adapté concernant les aspects fonctionnels, expressifs et relationnels du corps.

Logopédie

Les logopédistes scolaires prennent en charge les difficultés du langage oral et écrit (compréhension, articulation, lecture, orthographe, bégaiement, etc.).

Ils offrent des évaluations et un soutien spécialisé en collaboration avec les professionnels externes.

Accompagnement PPLS

Après une première évaluation, les professionnels PPLS proposent :

- des conseils et un accompagnement aux parents et enseignants ;
- des bilans et suivis thérapeutiques adaptés aux besoins de l'enfant.

Groupe santé

Dr Frédérick Schicker, pédiatre scolaire

☎ 021 964 13 13

Mme Anne-Catherine Mamin, infirmière scolaire

☎ 021 557 48 33 / 079 159 07 46

Mme Natacha Henry, animatrice santé

☎ 021 557 48 50

Communication entre les parents et l'école

L'élève possède un cahier de communication (1-2P)
ou un agenda (3P à 12Rac) qui soutient les échanges
entre l'école et la famille.

Ensemble pour la sécurité



Lien à l'attention des parents et des élèves www.sois-prudent.ch

Responsabilité

Votre enfant est sous la responsabilité de l'école sur le temps scolaire.

En dehors de cet horaire, il demeure sous la responsabilité des parents ou sous celle de la commune de Montreux dans le cadre de l'accueil parascolaire.



Horaires 1-2P

	1P				
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h25					
08h30					
11h57					
14h10					
14h15					
15h45					

	2P				
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h25					
08h30					
11h57					
14h10					
14h15					
15h45					



La prise en charge des élèves s'effectue à 08h25 dans la cour, pour un début des cours à 08h30.
L'après-midi, elle a lieu à 14h10, avec un début des cours à 14h15.

Horaire 3P à 6P

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h25 08h30					
11h57					
14h10 14h15					
15h45					



La prise en charge des élèves s'effectue à 08h25 dans la cour, pour un début des cours à 08h30.
L'après-midi, elle a lieu à 14h10, avec un début des cours à 14h15.

Horaire 7P à 8P

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h25					
08h30					
11h57					
13h30					
15h45					



La prise en charge des élèves s'effectue à 08h25 dans la cour, pour un début des cours à 08h30.

Horaire 9S à 11S

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07h42					
11h57					
13h30					
16h30					



Les horaires sont confectionnées en fonction de la disponibilité de certains locaux spéciaux.
Il peut arriver que l'élève commence sa journée après 07h40 et/ou la termine avant 12h.
L'après-midi, il peut commencer à 13h30 et/ou terminer à 16h30.

Horaire 12Rac

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07h42					
11h09					
12h00					
15h00					



Les horaires sont confectionnées en fonction de la disponibilité de certains locaux spéciaux.
Il peut arriver que l'élève commence sa matinée après 07h40. L'après-midi, il peut terminer avant 15h00.

Absences

- Doivent être annoncées au **service des absences au 021 557 48 39**
 - les matins de 07h00 à 08h30
 - les après-midis de 13h30 à 14h30.
- Dès le 8^{ème} jour d'absence, week-end compris, un certificat médical est exigé.
- Un élève malade ne peut pas quitter l'école sans l'accord de l'infirmière ou du secrétariat.

Les demandes de congés

Les congés pour un motif
impérieux



Congés par la direction

Les congés pour un motif de
convenance personnelle



Congés joker par le/la maître-sse
de classe

Demandes de congé

- Doivent être transmises à la direction, au moins **10 jours à l'avance**, par courriel eps.montreux-ouest@vd.ch ou à l'aide du formulaire disponible à la fin de l'agenda.
- Pour les congés de plus de 2 semaines, les demandes doivent nous parvenir au **minimum 3 mois avant**, car elles sont traitées par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire).
- Les rendez-vous ponctuels ou réguliers (logopédiste, médecin, etc..) doivent être annoncés au service des absences et une attestation de prise en charge doit être transmise.

Congé joker

- 6 demi-journées de congé joker par année scolaire.
- Maximum 2 demi-journées consécutives sont autorisées (sauf exceptions cf « Pour en savoir plus »).
- A annoncer, par écrit et à l'avance (minimum 2 jours ouvrables), au maître de classe à l'aide du formulaire disponible à la fin de l'agenda.

[Pour en savoir plus](#)

Fonctions particulières

En suivant [ce lien](#), vous trouverez les fonctions particulières au sein de notre établissement :

- conseillère et conseiller en orientation professionnelle
- médiatrice scolaire
- éducatrice en milieu scolaire
- conseillère école-famille

Bureau Communal des Ecoles

[Le Bureau Communal des Ecoles](#) est en charge de l'organisation des activités extrascolaires pour les écoliers de la commune.

Il travaille en étroite collaboration avec les établissements scolaires pour l'organisation de ces activités.

Bureau Communal des Ecoles

- Devoirs surveillés (dès 4P)
- Restaurants scolaires
- Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)
- Prévention dentaire
- Subventions : repas – transport

Conseillère école-familles (CEF)

- Accompagne des familles dans les démarches sociales, administratives, scolaires et financières.
- Collabore avec l'école et les secteurs parascolaires en cas de besoin.
- Apporte une écoute, des informations et des conseils aux familles pour construire et trouver des pistes de solution.

Contacts

- APEMS Accueil pour enfants en milieu scolaire
✉ apems@montreux.ch ☎ 021 962 78 29
- BCE Bureau communal des écoles
✉ bce@montreux.ch ☎ 021 962 78 33
- REME Réseau enfance Montreux et environs (UAPE/AFJ)
✉ coordination-reme@montreux.ch ☎ 021 962 78 30
- CEF Conseillère école-familles
✉ celia.elison@montreux.ch ☎ 079 603 61 10
- Cohésion sociale, familles et jeunesse
✉ sfj@montreux.ch ☎ 021 962 78 30